

“ La sécurité publique : l'affaire de tous ”

Dans un monde incertain, parfois violent ou menaçant, nos concitoyens sont attentifs aux efforts faits par les pouvoirs publics en matière de sécurité publique, qu'il s'agisse de sécurité routière, de lutte contre les incivilités et les tags ou de protection des biens et des personnes. Devant les difficultés de l'Etat à exercer cette compétence régaliennne, les maires sont de plus en plus sollicités. Qu'en est-il dans notre ville ?

C'est au début des années 1980 que les **maires font leur retour sur le terrain de la sécurité**. L'Etat reconnaît ses limites à assurer seul la sécurité au quotidien, la percée du Front National aux élections municipales de 1983 et la mise en place des politiques de prévention sociale -dite Bonnemaison- sont parmi d'autres les facteurs expliquant l'implication nouvelle des maires en matière de sécurité.

Un projet global

Pour être efficace, toute politique de sécurité publique doit être globale. À Metz, on a trop souvent le sentiment qu'elle se limite à son volet répressif notamment en matière de sécurité routière où l'activité de la police municipale se concentre sur la verbalisation des stationnements gênants.

Une politique efficace de sécurité doit marcher sur ses deux jambes : la **prévention et la répression**. Elle doit s'attaquer aux causes de la délinquance, objectif de long terme, tout en protégeant la société et en assurant aux victimes réparation et secours, objectif de court terme.

Elle doit associer toutes les parties concernées : l'Etat à travers la police, la justice, l'éducation nationale, les collectivités locales et aussi les associations de terrain en contact direct avec les populations. C'est l'esprit des contrats locaux de sécurité initiés sous le gouvernement de Lionel Jospin et que le maire de Metz a toujours refusé de signer.

Les trois objectifs d'une politique locale de sécurité

Rassurer et redonner confiance à nos concitoyens. Cela passe par une présence effective sur le terrain là et au moment où il le faut. C'est le rôle d'une véritable police de proximité, chargée de résoudre les multiples problèmes quotidiens de conflits de voisinage, de violence domestique ou de sécurité à la sortie des écoles. On ne peut que regretter la suppression des emplois jeunes par le gouvernement Chirac Raffarin Sarkozy car ils avaient servi de support à l'emploi d'adjoints à la sécurité et à la mise en place d'une politique d'ilotage.

Cela passe aussi par des équipements de proximité comme les postes de police, hélas supprimé à la Patrotte, des maisons de services publics et de justice et du droit, maintes fois annoncées dans notre ville, mais qui n'ont jamais vu le jour.

Construire des médiations. C'est une fonction essentielle pour renouer le lien social. Ces nouveaux professionnels à côté des policiers municipaux s'appellent agents de médiation sociale, correspondants de nuit, grands frères. Certains emplois de ce type ont été créés à Metz, mais au compte-goutte sans que jamais leur action n'ait été réellement valorisée.

Réagir rapidement pour protéger les victimes. Les délais entre la réalisation d'un acte de délinquance et sa résolution doivent être réduits. Il faut davantage s'occuper des victimes afin qu'au traumatisme de la délinquance ne s'ajoute pas celui de l'abandon. Des associations d'aide aux victimes se sont mises en place. Elles doivent être soutenues.

L'action en faveur de la sécurité ne se résume pas à des opérations coup de poing ou à des actions médiatiques comme l'installation de vidéo caméras. C'est une action multiforme et de longue haleine à laquelle nous devons tous être associés.

Daniel Planchette
PS.



Danièle Bori
PCF.



Dominique Gros
Conseiller Général
PS.



Marie Anne Isler Béguin
Député Européen
Verts.



Marielle Olezinski
PS.



Pierre Bertinotti
PS.



Pierre Tiercelin
PS.



René Darbois
Verts.



Véronique Roederer
PS.



Violaine Pauly
PS.

